

*Travaux de la Chambre*

**Le président suppléant (M. Paproski):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**Le président suppléant (M. Paproski):** Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** A mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. Paproski):** En conformité du paragraphe 13(5) du Règlement, le vote par appel nominal est différé jusqu'au lundi 29 juin 1987, à dix-huit heures.

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Mazankowski:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, afin de préciser les travaux de la Chambre, à la suite de l'échange qui a eu lieu dans cette enceinte, il y a une semaine, relativement à la question de privilège soulevée par le député de York-Centre (M. Kaplan) et au rappel au Règlement du député de Burnaby (M. Robinson). Je voudrais donc préciser à ce stade-ci les travaux de la Chambre de la semaine prochaine et peut-être me pencher sur les craintes exprimées par les deux députés.

● (1440)

Vous vous souvenez sans doute, monsieur le Président, à l'instar de tous les députés, qu'on a laissé en suspens la question de privilège et le rappel au Règlement concernant l'avis à donner et la priorité à accorder dans le cas des délibérations sur la motion n° 5 portant sur la peine capitale et inscrite en mon nom, afin de permettre aux députés d'avoir des pourparlers privés et de déterminer ainsi s'il était possible d'en arriver à un accord acceptable. Pour ma part, j'ai été incapable de faire en sorte que les porte-parole des partis s'entendent. Tout à l'heure, mes homologues m'ont avisé qu'ils rejetaient une proposition tendant à prolonger la séance lundi prochain, afin de permettre aux députés qui souhaitaient participer au débat de la faire, et de terminer ce débat cette journée-là.

Dans ces circonstances, afin de donner le préavis de vote équitable recherché par le député de Burnaby et de donner

suite aux craintes exprimées par le député de York-Centre il y a une semaine, je crois qu'il convient de donner un préavis suffisant avant que le vote n'ait lieu. Je voudrais profiter de l'occasion pour signaler que lors de la prochaine séance de la Chambre, immédiatement après l'appel de l'ordre du jour tendant à la reprise du débat sur la motion n° 5 relative à la peine capitale et sur tout amendement proposé, je demanderai que le débat ne soit plus ajourné.

En vertu du Règlement, une fois que ce préavis aura été donné lundi, il faudra passer à un vote final sur la question avant 1 heure du matin, et il ne sera plus possible de reporter la question. Je regrette de ne pouvoir aider le député de Burnaby à cet égard, mais au moins . . .

**M. Cassidy:** Fini le vote libre à la Chambre des communes.

**M. Mazankowski:** Au moins, je veux profiter de cette occasion pour donner suffisamment à l'avance . . .

**M. Cassidy:** Voilà ce qui reste d'un débat libre à la Chambre des communes.

**M. le Président:** A l'ordre! L'honorable vice-premier ministre (M. Mazankowski) s'adresse à la Chambre au sujet d'une question extrêmement importante pour nous, comme tous les députés le savent. Les députés ont, bien entendu, des opinions divergentes sur la façon dont ce débat devrait se dérouler. Cependant, le vice-premier ministre est venu à la Chambre pour tenter au moins de répondre aux vœux qu'ont exprimés il y a plusieurs jours le député de York-Centre (M. Kaplan) et le député de Burnaby (M. Robinson).

A ce moment-là, j'ai sursis à la chose dans l'espoir que les députés des deux côtés de la Chambre pourraient résoudre leurs difficultés et en arriver en quelque sorte à un compromis sur la façon de poursuivre le débat. Le vice-premier ministre a déclaré qu'il estimait que c'était impossible et qu'il était venu à la Chambre, sauf erreur, pour tenter au moins d'atténuer certaines des appréhensions formulées l'autre jour et prévenir la Chambre des mesures qu'il entend prendre lundi en vue de restreindre la durée du débat, à supposer que tout cela se produise. Je prie donc tous les députés de faire preuve à l'endroit du vice-premier ministre de la même courtoisie qu'ils auraient pour tous leurs autres collègues, de façon que celui-ci puisse terminer ses observations. D'autres députés voudront peut-être dire un mot, la présidence jugera s'il y a lieu de les y autoriser.

**M. Mazankowski:** Monsieur le Président, j'ai presque terminé. Je redirais simplement que si je suis venu à la Chambre cet après-midi, c'était afin de répondre aux vœux que certains députés de l'opposition ont exprimés, de prévenir suffisamment tôt les députés qui ont manifesté leur inquiétude et tous leurs collègues. Je sais gré à la Chambre de m'avoir fourni l'occasion d'obtempérer.